de cent drames chacun seront distribués chaque matin aux prisonniers, et une égale quantité le soir; une douzaine de nouveaux lits avec tous leurs accessoires, seront installés, et le docteur Arikote Plasso sera chargé de visiter les prisonniers et les malades tous les jours; le pacha a promis de porter ses appointements à mille piastres par mois au lieu de 500; cet estimable protecteur, plein de zèle et de dévouement pour les fonctions qu'il exerce, mérite bien cet encouragement.

Le pays est tranquille, et l'hiver ne s'est pas encore manifesté.

SALONIQUE, *7 janvier.* — Nous avons annoncé il y a un mois, qu'une bande de malfaiteurs s'était portée, le 23 novembre, sur le couvent de moines de *Prodhromos*, dans le diocèse de Woddina et avait massacré six pieds de l'autel 5 prêtres ou moines, 1 séculier, 1 femme et 1 enfant! Cet événement tragique avait jeté la consternation dans tous les esprits, et le gouverneur-général lui-même en était vivement ému. Nous avons ajouté que Yasoub pacha espérait s'emparer des assassins par des moyens sages et énergiques, et qu'à cette fin, il fesait explorer la campagne, envoyait des ordres pressés aux sous-gouverneurs, fesait partir ses agens dans toutes les directions où il croyait que le crime pourrait être découvert; il est inutile de dire qu'en ville des ordres secrets avaient été donnés aux chefs des différentes corporations, ainsi aux à celle des argentiers-orfèvres. Le résultat de ces sages et énergiques mesures ne s'est pas fait attendre long-temps. Jeudi dernier, à 3 heures de l'après-midi, trois Albanais de la province de Dibra furent arrêtés ici par des agens du pacha au moment où ils s'étaient présentés devant la boutique d'un argentier israélite pour lui proposer d'acheter de l'argenterie que l'on d'eux avait dans une petite outre-sac, dans qu'il portait sur l'épaule. Vérification faite du contenu, il a été constaté que parmi l'argenterie cachée, du poids de trois oeques environ, il y avait un calice, une croix avec dédicaudes, une ceinture à agrafe et autre objets encore. Garrottés et transportés aussitôt au palais du gouvernement, les trois Albanais dont il s'agit furent interrogés pour de vérir et ensuite par d'autres employés supérieurs du palais; les réponses qu'ils ont données, tantôt à Son Excellence et tantôt à ses préposés, ne correspondant pas les unes avec les autres, ont fait croire que ces individus fortement parlant de la bande qui a saccagé le couvent; ils ont été mis au secret afin qu'ils aient à confesser leur crime, et à faire en même temps toutes les révélations nécessaires sur les ramifications de cette bande de malfaiteurs dont le chef était, supposé-t-on, à Demir-capou. Une réponse satisfaisante a été donnée par le gouverneur-général et par l'archevêque grec à l'argentier israélite qui a donné l'éveil, et on a toutes raisons d'espérer qu'on parviendra aussi à s'emparer et dans un bref délai des autres membres de la bande. En présence de ces faits que de remerciments ne doit-on pas adresser à Yasoub pacha qui, en toute occasion, donne des preuves d'un zèle et d'une activité infatigables? On doit aussi de la reconnaissance à Albby Khasandar fesant fonction de Kiayaboy du gouverneur-général, qui, pour découvrir la vérité fait subir aux Irois détenus un interrogatoire des plus minutieux. Albby fait également preuve de capacité en fesant rentrer les sommes d'argent dûes au trésor.

Nous avons déjà dit que, par ordre du gouvernement, un conseil de police a été créé à Salonique, composé de sept membres, ce conseil est présidé par l'honorable Ahmet Rustem effendi, commissaire de la S. Porte en Roumélie. On ne pouvait mieux choisir.

La multiplicité des affaires contentieuses qui étaient portées devant le conseil municipal de notre ville, demandaient un temps matériel considérable et les parties contendantes étaient obligées d'attendre fort long-temps avant qu'il fût fait droit à leur demande. On se réunissait que les lundi et jeudi de chaque semaine dans la grande salle du palais sous la présidence du gouverneur-général. Sur la représentation faite au gouvernement impérial d'un pareil état de choses, la S. Porte vient d'ordonner que dorénavant et en faisant subsister invariablement les séances accoutumées, les membres du conseil auront à se réunir tous les samedis de chaque semaine, excepté le vendredi, jour férié, dans l'ayuntement du mudir, percepteur du gouvernement, pour expédier les affaires courantes; et lorsqu'ils rencontreront de la difficulté à prononcer sur quelque contestation, ils auront alors à soumettre au vezir le procès-verbal de la question, avec leur opinion par écrit, et à attendre l'homologation ou les observations du pacha pour prononcer les jugements. Cette nouvelle mesure sera expéditive en même temps qu'elle portera le cachet de la justice.

P. S. J'oubliais de vous dire qu'Arif pacha, ex gouverneur civil de Monastir, qui fut suspendu de ses fonctions et tenu sous la main de la justice pendant un an environ jusqu'à ce que l'enquête fût terminée, est arrivé à Salonique la semaine passée, avec son harem, et s'est embarqué aujourd'hui sur le pyroscaphe hébdomadaire ottoman, pour se rendre à Constantinople. Nous avons oublié que son trésorier Keaya a été envoyé en exil.

NOUVELLES D'EUROPE. (*Voie de Vienne*).

FRANCE.

(*Paris, 27 décembre.*)

M. Larrabure, au nom de la commission des crédits supplémentaires, a déposé un rapport sur le crédit demandé par le gouvernement pour assurer le service des paquebots de la Méditerranée jusqu'au 1er avril 1851. Tout en accordant ce crédit, le rapporteur signale au ministre des finances la nécessité de confier ce service à l'industrie privée, et rappelle que déjà, par l'organe de M. Dariste, la commission, avant la prorogation, avait indiqué le 1er janvier comme la limite extrême des délais qui pouvaient être accordés. Le crédit que la commission propose d'allouer sera donc le dernier.

ANGLETERRE.

(*Londres, 25 décembre*)

On écrit de Windsor, que le marquis d'Exeter a été reçu en audience particulière par la reine, à qui il a eu l'honneur de remettre une adresse du comté de Northampton contre l'agression de la cour papale. Cette adresse, qui portait au delà de 21,000 signatures, a été accueillie gracieusement par la reine.

On lit dans le *Globe* :

« Le pape avant adressé au clergé de la Nouvelle-Grenade une bulle qui lui enjoint de reconnaître le docteur Pedro Torrès comme évêque de Carthagène, le président de cette république a publié contre cette bulle un décret, dans lequel il déclare que le droit de faire nommer des évêques appartient au congrès. Il y reproche en même temps l'emploi de l'expression « vassaux de l'église », laquelle se trouve dans la bulle en question. »

ALLEMAGNE

PRUSSE.

La nouvelle que l'Electeur de Hesse insiste pour que les troupes prussiennes, qu'il n'a pas appelées dans son pays, s'éloignent tout-à-fait, et qu'il a déclaré ne pas vouloir rentrer dans Cassel avant leur retraite, est confirmée aujourd'hui dans les termes les plus positifs. Cette exigence cause quelque surprise. Il ne restera d'abord que deux bataillons du 13e régiment d'infanterie à Cassel, et ils ne se retireront que sur la demande expresse du prince. La concentration des troupes qui reviennent de la Hesse aura lieu dans les provinces de Saxe et de Westphalie, de manière qu'elles se trouveront dans la même position qu'avant leur entrée dans ce pays, afin d'être prêtes à tout événement.

Le 18 il y a eu un grand dîner au palais de Charlotthenbourg, à l'occasion de la fête de l'empereur de Russie. Le roi et les princes portaient les uniformes de leurs régimens russes, ainsi que leurs décorations russes. Le ministre des affaires étrangères et les membres de l'ambassade russe assistaient au dîner.

D'après une dépêche télégraphique de Berlin du 20 décembre, le *Moniteur prussien* du même jour annonce que le ministère est reconstitué. M. de Manteuffel est nommé président du conseil et ministre des affaires étrangères; M. de Raumer est nommé ministre des cultes; M. de Westphalen est nommé ministre de l'intérieur.

On lit dans une correspondance particulière de Berlin du 18 décembre :

« Les plénipotentiaires nommés jusqu'à ce jour officiellement, pour les conférences de Dresde, sont : MM. le comte Buol-Schauenstein, pour l'Autriche; le comte Alvensleben, pour la Prusse; von der Pfordten, pour la Bavière; de Reinhardt, pour le Wurtemberg; de Mumelmann, pour le Bade; de Meysenbug, pour le Hesse-Electorale; le comte Bulow, pour le Mecklembourg; Moule, pour Oldenburg; Liebe, pour Brunswick; de Porbeck, pour le grand-duché de Bade; Seebeck, pour les Etats de la Thuringe.

« Suivant une nouvelle disposition, les conférences n'auront pas lieu dans le palais de Brühl, mais dans le château royal.

« Le ministre de Manteuffel partira d'ici le 20 de ce mois pour assister à l'ouverture des conférences.

« Un des représentans des petits Etats a déclaré que ces Etats se soumettraient volontiers à une hégémonie de la Prusse et de l'Autriche et à un règlement des affaires allemandes fait sous ce point de vue, attendu qu'ils compenseront par une sécurité plus grande ce qu'ils pourraient perdre sous le rapport de l'indépendance. Mais ils résisteront énergiquement à toutes les concessions que l'on pourrait faire, à leur détriment, aux Etats du second ordre, et quitteront même au besoin dans ce cas les conférences, et rendront ainsi impossible l'adoption de toute résolution. »

On lit dans la *Correspondance particulière* de Berlin du 20 décembre :

« M. de Westphalen, président du tribunal de Leignitz, et qui n'y jouait été membre de la seconde Chambre des Etats, a consenti à accepter le ministère de l'intérieur et de l'agriculture, sur la promesse qu'on a été faite que l'on introduirait des réformes dans la législation agraire et commerciale.

« M de Manteuffel compte rester trois jours seulement à Dresde. Ainsi il reviendra pour la fête de Noël. Il espère que les conférences auront amené un résultat définitif avant la réunion des Chambres.

« Aujourd'hui M. Armand Lefèvre, le nouveau ministre de France, est allé faire une visite à M. de Manteuffel. Comme le ministre part après-demain pour Dresde, on pense que le nouvel ambassadeur sera admis dès demain à présenter ses lettres de créance au roi.

« La Bourse est aujourd'hui plus animée qu'hier. Il y a eu plus d'affaires, et les fonds publics ont monté. La nouvelle de l'arrivée dans la journée d'hier, d'une dépêche de Vienne, qui accepte les propositions de la Prusse sur la marche à suivre dans les conférences de Dresde, a contribué à ce résultat. On croit que les deux puissances agiront d'accord. »

On lit dans la *Correspondance particulière* de Berlin du 23 décembre :

« Le ministre de l'intérieur est tombé malade quelques heures après sa nomination; par conséquent, le ministère de l'intérieur est encore dans le provisoire.

« Hier, avant le départ de M. de Manteuffel pour Dresde, il y a eu un conseil des ministres qui a duré long-temps. L'objet principal de la discussion a été la proposition formulée avec précision par l'Autriche d'entrer dans la Confédération germanique avec tous ses Etats, et la conduite à tenir à Dresde relativement à cet objet.

« Cette concession avait déjà été faite à l'Autriche, à Varsovie; mais le cabinet de Vienne s'était réservé de ne faire entrer dans la Confédération que ceux de ses Etats qu'il lui plairait de désigner. Aussi, le cabinet prussien, qui a pu non désir de revenir sur cette concession, est engagé jusqu'à un certain point à cet égard. La Prusse propose, en conséquence, de retirer de la Confédération la province de Posen et la province de Prusse, si, de son côté, l'Autriche consent à abandonner son projet, sinon elle réservera la solution de la question à l'assemblée plénière de tous les plénipotentiaires allemands. Mais comme on a prévu que la réunion des Chambres, le 3 janvier, susciterait de nouvelles entraves au gouvernement, et que l'art. 54 de la Constitution n'autorise qu'un seul ajournement par session; plutôt, comme l'on veut éviter une dissolution, on cherche en ce moment à persuader aux notabilités parlementaires qu'elles feraient bien de proposer un nouvel ajournement pour quinze jours. On espère réunir la majorité pour ce projet. »

La *Gazette de Cologne* donne, d'après une dépêche télégraphique de Dresde du 24 décembre, la nouvelle suivante :

« Ce matin, à dix heures, la conférence a tenu une séance pour la vérification des pouvoirs. La prochaine séance aura lieu après demain. Dans la séance d'hier, outre le prince de Schwartzemberg, MM. de Manteuffel et de Beust ont exprimé des espérances en faveur du maintien de la paix et de la concorde. M. de Pfordten a immédiatement déclaré que la Bavière voulait que le peuple allemand fût représenté auprès de la Confédération. »

On lit dans la *Nouvelle Gazette de Prusse* du 29 décembre :

« Nous apprenons que la Bavière, la Saxe et le Wurtemberg feront en commun, aux conférences de Dresde, des propositions qui ne seront que la reproduction de celles de Munich. D'après ces propositions, on établirait comme organe central un gouvernement directorial composé de l'Autriche, de la Prusse, de la Bavière, du Hanovre, de la Saxe, du Wurtemberg et des deux Hesses, auxquels les autres Etats se joindraient selon qu'ils verraient les autres faire eux par des droits de succession agnatiques. Cet organe central exercerait non seulement le pouvoir exécutif, mais aurait en outre la direction de l'armée et de la marine, ainsi que l'initiative pour la discussion des questions matérielles. A côté de l'organe central, il aurait une représentation nationale choisie par les Chambres des divers Etats.

« Il est certain maintenant que la Hesse-Electorale ne sera pas représentée aux conférences libres de Dresde par M. de Hassenpflug, mais par M. de Dornbach, ministre des affaires étrangères, qui s'est déjà rendu à Dresde. »

AUTRICHE.

On lit dans la *feuille constitutionnelle de la Bohême* :

« Il est trois points sur lesquels l'Autriche se propose d'insister aux conférences :

« 1° Le maintien de la diète germanique et des droits territoriaux et politiques des états particuliers.

« 2° Une représentation nationale à côté de la diète avec les changemens nécessaires à apporter au système représentatif des états allemands particuliers.

« 3° Une union douanière qui embrasse tous les états de l'Allemagne.

« Notre cabinet paraît attacher le plus d'importance à ce dernier point. On a vu dans les conférences de Cassel que les états particuliers, notamment ceux du Sud de l'Allemagne, n'y sont pas opposés, et que l'unanimité des voix a été la seule cause qui ait fait échouer ces conférences. Mais depuis, les négociations ont été poursuivies directement, et maintenant elles sont assez avancées pour qu'on puisse compter sur un résultat définitif, et cela d'autant plus que ce dernier ne sera probablement pas sans influence sur l'appui politique de l'Autriche. »

HESSE-ÉLECTORALE.

Les membres du tribunal d'appel de Marbourg, forcés d'opter entre l'accomplissement de leur devoir et leur position, ont donné leur démission. Les mesures d'exécution adoptées à l'égard des magistrats de notre tribunal d'appel viennent d'être aggravées: 25 garnisaires sont maintenant logés chez le directeur et 20 chez les conseillers assesseurs; 20 hommes ont été envoyés hier soir chez le conseiller de justice Dunker. Hier, dans l'après-midi, le tribunal s'était rendu et avait sollicité de M. le comte de Rechberg un délai de vingt-quatre heures, parce que l'on attendait une décision du tribunal suprême d'appel qui servirait de guide. Pour toute réponse, M. le comte de Rechberg a augmenté le nombre des garnisaires. Lorsque les garnisaires se présentèrent chez le directeur, ils lui déclarèrent que s'il n'avait pas de place pour les loger, il fallait qu'il mît à leur disposition les chambres de ses enfans.

Le général comte de Linange est entré aujourd'hui dans ses fonctions de commissaire. M. le comte de Rechberg s'est démis des fonctions de commissaire fédéral. Le général prussien M. de Peucker est arrivé à Cassel.

Le ministère vient de rédiger une nouvelle formule de serment pour les officiers de l'armée. Il en résulte que tout officier est tenu d'obéir aux ordres qu'il reçoit de ses supérieurs sans pouvoir examiner s'ils sont constitutionnels ou non. Le serment que prêteront ces officiers de maintenir la constitution ne les engagera qu'autant qu'ils auraient à faire des actes à l'égard desquels ils n'auraient reçu aucun ordre d'un supérieur. Les officiers démissionnaires qui voudront rentrer dans l'armée devront prêter serment d'après la nouvelle formule.

On écrit au *Journal allemand* de Francfort :

« Cassel, le 22 décembre.

« Ce matin, les troupes fédérales sont entrées dans notre ville, infanterie, cavalerie et artillerie, le prince de la Tour et Taxis était à leur tête, d'ici, les troupes sont concentrées aux environs. La tranquillité ne sera probablement pas troublée; l'état de guerre a été proclamé, et le désarmement des citoyens a eu lieu. Les troupes prussiennes sont parties, à l'exception d'un bataillon. On a vu ce matin dans les rues des soldats autrichiens et prussiens se promener ensemble. »

D'après une dépêche télégraphique de la *Gazette des Postes* :

« S. A. R. l'électeur vient d'arriver le 27. Toutes les troupes autrichiennes, prussiennes, bavaroises et hessoises se trouvaient sous les armes et ont défilé devant l'électeur. Les deux commissaires, toutes les autorités et les officiers des différens corps ont été reçus par S. A. R. »

FRANCFORT.

Le gouvernement badois est entré franchement dans l'alliance autrichienne. La forteresse de Rastadt, qui appartient à la confédération, recevra une garnison autrichienne de 2 à 3,000 hommes. L'Autriche a le droit ou l'obligation de tenir garnison à Rastadt en temps de guerre seulement. Mais comme le ministère du grand-duc maintient depuis longtemps le pays en état de siége, à cause de l'insurrection de 1849, l'Autriche assimile cet état de choses à une guerre réelle, et elle vient de vaincre enfin la résistance du parti prussien, que contient surtout la grande-duchesse de Bade. Cependant le gouvernement badois aura également quelques troupes à Rastadt.

En revanche de la concession qu'elle a obtenue, l'Autriche donne au grand-duc des garanties suffisantes pour protéger l'indépendance de ce pays.

DRESDE.

L'assemblée des plénipotentiaires ne se constituera que le 27. Les délibérations amicales ont lieu tous les jours entre le prince Schwarzenberg et M. de Manteuffel. A ces réunions assistent MM. le baron de Prokesch et M. le comte d'Alvensleben. On s'occupe dans ces délibérations de projets à soumettre en commun à la discussion de tous les plénipotentiaires.

AMÉRIQUE.

ÉTATS-UNIS.

On lit dans le *New-York-Herald* :

« Il ne s'est rien fait de bien important à Washington, depuis la réunion des deux Chambres, pour la seconde session du trente et unième Congrès. Nous avions annoncé, sur la foi de quelques correspondances, que les sénateurs de la Caroline du Sud et du Mississipi ne participeraient pas les travaux de la Chambre haute pendant cette session. Nous sommes heureux d'apprendre que M. Butler et M. Davis, sénateurs de ces deux Etats, occupaient leurs sièges à la dernière séance.

« Nous recevons du Texas une dépêche télégraphique qui nous donne la nouvelle que la législature de cet Etat a accepté, presque à l'unanimité, le bill qui règle ses frontières et les 10 millions de dollars octroyés par le Congrès général. La dépêche ajoute qu'on seul vote contraire, et la Chambre entière.

« Comme nous l'avions annoncé dans notre dernier numéro, le ministre des affaires étrangères a reçu la nouvelle que le gouvernement avait donné des ordres pour la mise en liberté immédiate des hommes qui avaient été faits prisonniers à Contoy et qui étaient actuellement aux travaux forcés. Cette mesure, aussi bien que l'arrestation du général Quitman, gouverneur du Mississipi, accusé d'avoir fourni des armes pour l'expédition de Lopez, ne peut que renouer les relations amicales entre les deux pays et faire cesser toutes les craintes relatives à une nouvelle invasion tentée contre l'île de Cuba.

« Nous n'avons pas encore tout à fait fini avec l'agitation causée par la dernière mesure du Congrès à propos des esclaves fugitifs. La législature de la Caroline du Sud vote toujours des mesures agressives; elle est allée jusqu'à menacer les Etats qui veulent s'opposer à l'exécution de la loi de n'avoir désormais aucun rapport avec eux. Elle annonce aussi qu'elle se séparera de l'Union si la mesure n'est pas mise en vigueur, et qu'elle opposera sa souveraineté à celle du Congrès fédéral. Un *meeting* contre le compromis a été aussi tenu à la Nouvelle-Orléans; parmi les orateurs, M. Soule s'est le plus fait remarquer par la manière dont il a blâmé le bill du Congrès.

« Le Venezuela, aux dernières dates, jouissait de la plus grande tranquillité. Le général José-Gregorio Monagas, frère du président actuel, qui a eu un plus grand nombre de votes aux dernières élections, sera, selon toute probabilité, élu président par le Congrès, qui doit se réunir le 22 janvier prochain. Les affaires sont devenues très actives, et la confiance est presque entièrement rétablie.

« Nous avons reçu des nouvelles récentes de Buenos-Ayres. Le gouverneur Rosas a lu son Message à la Chambre des Représentans, qui s'est immédiatement occupée de lui répondre. Une discussion animée s'est élevée à propos du Brésil, et le gouvernement de ce pays a été traité sans ménagement par les orateurs. Il paraît qu'on signait de nombreuses pétitions pour demander une déclaration de guerre contre cet empire. Un navire américain s'est jeté sur la côte près du cap Antonio et s'est complétement perdu avec une partie de son chargement. On ne connaît pas le nom de ce navire, qui allait en Californie.

« Dans la Nouvelle-Grenade, le parti libéral et celui des jésuites se font une guerre acharnée. Les élections primaires ont eu lieu pour la nomination d'un vice-président de cette république. Quoique tous les votes ne soient pas encore connus, il paraît hors de doute que José de Obaldia, candidat du parti libéral, sera élu à ce poste éminent. On avait quelques craintes que la guerre civile ne fût la conséquence de la haine qui existe entre les deux partis ».

NOUVELLES DIVERSES DE L'ÉTRANGER.

Drame maritime. — Les dernières nouvelles de la Chine nous apportent des détails satisfaisants sur un drame terrible qui s'est passé à bord du navire anglais le *Kelso*. Voici le récit de cette affaire, tel qu'il a été consigné dans une lettre adressée par le capitaine du *Kelso* à ses armateurs :

« Nous sommes arrivés à Hong-Kong le 12 septembre, ayant fait un des plus prompts passages connus entre la Californie et la Chine. Le 17 août au soir, huit matelots, embarqués à San-Francisco, parurent sur le pont en état d'ivresse. J'examinai les barriques de vin de Madère placées dans l'entrepont, et m'aperçus qu'il y en avait eu de percées. Le lendemain, je fis fermer les écoutilles, et, pendant que je surveillais cette opération, quelques matelots murmurèrent des menaces de vengeance que je soupçonnais bien être dirigées contre moi. Cependant, je ne crus pas devoir y faire attention, ne les regardant que comme des bravades sans conséquence.

« Le soir, à sept heures et demie, deux matelots vinrent m'informer secrètement que leurs camarades avaient pris, de concert, l'engagement solennel de me tuer cependant la nuit, lorsque je serais endormi dans ma cabine. Ils devaient également se débarrasser, d'une façon ou de l'autre, des deux officiers, du maître d'hôtel et du charpentier, et se diriger ensuite vers la rivière Columbie, sur la côte nord de l'Amérique, où ils vendraient le navire n'importe à quel prix, après ces avoir enlevé la riche cargaison d'or en lingots qu'il supposaient faussement se trouver à bord.

« Les deux matelots qui me firent cette confidence déclarèrent ne pouvoir m'aider ouvertement contre leurs camarades, dont ils redoutaient la vengeance, si le moindre soupçon venait à s'élever dans leur esprit. N'ayant que les deux officiers, le charpentier et le maître d'hôtel pour m'aider à faire face aux assassins, il me parut que le parti le plus sage était d'attendre l'attaque.

« Je laissai donc aller les choses comme de coutume. A neuf heures et demie, je montai seul sur le pont, où je donnai les instructions accoutumées pour la nuit à l'officier de quart, et je rédescendis ensuite dans une cabine différente de celle où je dormais habituellement. Le second vint avec moi : le maître d'hôtel et le charpentier se postèrent dans le vestibule qui fesait face à la cabine.

« Chacun de mes compagnons était armé d'un des pistolets retirés de la caisse, que j'avais chargés de balles et de chevrotines. Quant à moi, j'étais muni de mes deux pistolets de poche, et, ainsi préparé, je m'assis dans l'obscurité à la porte de la cabine, attendant avec anxiété l'attaque fatale qui allait décider de notre existence.

« Vers trois heures du matin, j'aperçus par la claire-voie deux hommes se poster sur le gaillard d'arrière, puis un troisième se traîner dans la chambre et sur les gaillards, passer sous la table et se diriger vers les cabines de l'arrière par le couloir du tribord. Il avait une balonnette à la main.

« Il n'y avait plus de temps à perdre. Je lui cria : « Arrêtez! » Il continua de marcher sur moi : Je lui tire un coup de pistolet qui l'étend raide mort. Je recharge immédiatement mon pistolet, et je monte par la claire-voie sur le pont, suivi de ceux qui s'étaient tenus cachés avec moi dans les cabines. Là, je trouvai que les matelots avaient déjà pris possession du navire et changé sa course, forçant l'officier de quart à tenir le gouvernail. Je les sommai de mettre bas les armes, dont ils s'étaient emparés dans l'arsenal, et de venir sur le pont, au milieu de moi. Tous obéirent, excepté celui qui devait prendre le commandement du bâtiment, et qui était armé d'une baionnette et d'un large coutelas. Au trois sommations que je lui fis de jeter les armes et de se rendre, il répondit en se précipitant sur moi pour m'enventrer; alors je le fis feu, et la balle lui ayant traversé le corps, il fit une pirouette et alla tomber mort près du grand mât.

« Nous nous emparâmes, sans perdre un seul instant, des deux meneurs qui s'étaient rendus, et les mêmes séparèrent aux fers pour le reste du voyage, qui n'offrit plus rien de remarquable. Arrivé à Hong-Kong, je livrai les coupables à la justice, qui a fixé les débats du procès au 15 octobre. Ces misérables avaient pris dans la caisse des armes autant de baionnettes qu'ils étaient d'individus. Fort heureusement ils n'avaient pas de poudre; sans cela, leur révolte eût été suivie des plus terribles conséquences. »

Calcul curieux. — Le révérend M. Gannell prétend et calcule que chaque individu, terme moyen, fait trois heures de conversation par jour, au taux de cent mots à la minute ou vingt pages d'un volume in-8° à l'heure; à ce taux, un homme parle la valeur de quatre cents pages par semaine et cinquante-deux volumes par an. On fait remarquer que ce calcul ne s'applique pas aux femmes.

Découverte d'un trésor. — En plantant un arbre dans sa vigne, un pauvre travailleur de Nîmes vient de découvrir dernièrement un trésor caché depuis plus de quatre siècles, et dont il a beaucoup de peine à se croire le possesseur légitime.

Dans une urne en terre renfermant plus de 3,000 médailles romaines en argent, il s'est trouvé une urne plus petite contenant 165 médailles d'or le plus pur; ces derniers, du poids de 867 grammes, ont été vendues à la ville de Nîmes et à quelques amateurs, à raison de 115 fr. l'once. Elles consistaient en : 2 Lelius César, 14 Trojan, 26 Vespasien, 5 Néron, 17 Antonin, 16 Domitien, 11 Adrien, 3 Commode, 5 Lucius Verus, 5 Verus, 1 Faustin, 1 Faustine, 1 Septime-Sévère, 1 Plautine, 1 Lucille, femme d'Antonin, 1 Nerva, 1 Sabine, 1 Didius Julianus, 1 Pertinax, 2 Aurelius. Quant aux médailles en argent, on n'en a sauvé que 1,500; les autres ont été fondues par l'ignorant orfèvre auquel elles ont été vendues. Le titre de ces dernières est loin d'être aussi pur que celui de l'or; elles sont comprises dans la série des empereurs ci-dessus, ce qui prouve que l'enfonissement de ce trésor n'est pas antérieur au 13e siècle.

Restes précieux. — On écrit de Madrid, le 13 novembre : « On a appris avec étonnement,